ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Philippe Bouron vs Paul Lasalle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9109.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certaines lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, tous les droits de passage, servitudes et avantages qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, treize, quatorze, quinze, vingt-huit, vingt-neuf et trente du carré d'îlet numéro cent quatre vingt-seize, borné par les rues Dauphine, Audry, Royale et Kerlérec, d'après un plan de J. A. D Hemecourt, désignateur-voyer, daté du 16 mars 1872, et annexé à un acte passé au bureau de Eusèbe Bouny, notaire, le 28 avril 1872; lesquels terrains appartenant au jeune américain, comme suit:

Les terrains numéro un, deux, trois, quatre, cinq et six, chacun vingt-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue Dauphine, sur vingt-un pieds onze pouces et sept lignes en derrière, mesurant entre lignes latérales, sur une profondeur de cent quatre pieds dix pouces et cinq lignes, entre ligne égale à la terre numéro un formant le coin de rues Dauphine et Audry, les terrains numéros treize, quatorze et quinze ont chacun trente pieds de façade rue Royale sur les profondeurs suivantes, savoir: Le terrain numéro treize a cent soixante un pieds onze pouces et trois lignes du côté le plus près de la rue Dauphine et cent soixante-deux de l'autre côté, le terrain du terrain numéro quatorze.

Le terrain numéro quatorze a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro treize, et cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes de ce côté, et le terrain numéro Quinze a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la ligne le séparant du terrain numéro Quatorze, et cent soixante deux pieds deux pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Royale. Les terrains vingt-huit, vingt-neuf et trente ont chacun trente pieds de façade rue Audry, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le terrain vingt-huit a cent soixante deux pieds deux pouces de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue Royale et cent soixante deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite séparant du terrain numéro vingt-neuf.

Le terrain vingt-neuf a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-huit, et cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro trente; et le terrain numéro trente a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-neuf, et cent soixante-deux pieds deux pouces et trois lignes sur la limite la plus rapprochée de la rue Dauphine.

Étant la même propriété acquise par ledit défendeur par actes de Paul Ex-chos, notaire, en passés par devant Eusèbe Bouny, notaire, le 19 mai 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, soit la somme de deux mille piastres ($2000) avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, du 19 mai 1872, jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent du montant ci-dessus pour honoraires d'avocat, tous les frais du procès et de la vente, et toutes les taxes de suite sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre, garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la dite propriété, en date du 15 mai 1872, pour deux mille piastres ($2,000) payable ceux ans après date à la banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et assumera également toutes les obligations d'un acte de vente sous seing privé pour ne pas aliéner et payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès.

3° Et au balance du prix de l'adjudication, soit payé comptant par les heux. Et au cas que le prix ne couvrirait la propriété saisie, ajouter ou assumer le surplus et taxes ci-dessus mentionnées au comptant moins que le montant de la créance du plaignant avec intérêt ainsi qu'il est dit ci-dessus, et de billet à ordre devant être assumé comme ci-dessus, dont l'affaire n'aurait pas lieu sur la réclamation du comptant du plaignant, et assumera le billet ci-dessus, au prorata jusqu'à la concurrence de la somme de vente.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—14 21,28 sept 4 11,15

Richard T. Burke vs George Habine.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 9213.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civil du District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, tous les droits de passage, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros trente-deux, trente-trois, trente-quatre et trente-cinq, dans le carré d'îlet numéro cent quatre-vingt-douze, borné par les rues Dauphine, Audry, Royale et Kerlérec, d'après un plan de J. A. D Hemecourt, désignateur-voyer, daté du 16 mars 1872, et annexé à un acte passé au bureau de Eusèbe Bouny, notaire, le 28 avril 1872; lesquels terrains appartenant au jeune américain, comme suit:

Les terrains numéro un, deux, trois, quatre, cinq et six, chacun vingt-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue Dauphine, sur vingt-un pieds onze pouces et sept lignes en derrière, mesurant entre lignes latérales, sur une profondeur de cent quatre pieds dix pouces et cinq lignes, entre ligne égale à la terre numéro un formant le coin de rues Dauphine et Audry, les terrains numéros treize, quatorze et quinze ont chacun trente pieds de façade rue Royale sur les profondeurs suivantes, savoir: le terrain numéro treize a cent soixante un pieds onze pouces et trois lignes du côté le plus près de la rue Dauphine et cent soixante-deux de l'autre côté, le terrain du terrain numéro quatorze.

Le terrain numéro quatorze a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro Treize, et cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes se trouvant de ce côté, et le terrain numéro Quinze a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la ligne le séparant du terrain numéro Quatorze, et cent soixante deux pieds deux pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Royale. Les terrains vingt-huit, vingt-neuf et trente ont chacun trente pieds de façade rue Audry, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le terrain vingt-huit a cent soixante deux pieds deux pouces de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue Royale et cent soixante deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-neuf.

Le terrain vingt-neuf a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-huit, et cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro trente; et le terrain numéro trente a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-neuf, et cent soixante-deux pieds deux pouces et trois lignes sur la limite la plus rapprochée de la rue Dauphine.

Étant la même propriété acquise par ledit défendeur par actes de Paul Ex-chos, notaire, en passés par devant Eusèbe Bouny, notaire, le 19 mai 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, soit la somme de deux mille piastres ($2000) avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, du 19 mai 1872, jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent du montant ci-dessus pour honoraires d'avocat, tous les frais du procès et de la vente, et toutes les taxes de suite sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre, garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la dite propriété, en date du 15 mai 1872, pour deux mille piastres ($2,000) payable ceux ans après date à la banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et assumera également toutes les obligations d'un acte de vente sous seing privé pour ne pas aliéner et payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès.

3° Et au balance du prix de l'adjudication, soit payé comptant par les heux. Et au cas que le prix ne couvrirait la propriété saisie, ajouter ou assumer le surplus et taxes ci-dessus mentionnées au comptant moins que le montant de la créance du plaignant avec intérêt ainsi qu'il est dit ci-dessus, et de billet à ordre devant être assumé comme ci-dessus, dont l'affaire n'aurait pas lieu sur la réclamation du comptant du plaignant, et assumera le billet ci-dessus, au prorata jusqu'à la concurrence de la somme de vente.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—14 21,28 sept 4 11,15

Meyer Weill vs Moses Mann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9214.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civil du District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro trente-trois sur un plan attaché à un acte passé par devant Jean de Jolly, notaire, en date du 21 mai 1861, lequel lot terrain mesurant vingt pieds de face à la rue Dauphine, entre lignes parallèles et mesurant cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et de la contenance de deux mille pieds carrés, et de Pierre Bonin, notaire le 5 octobre 1872.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 août 14,21,28 4,11,15 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence-Cottage dans le Sixième District.

Succession de Bernard Maab.

No 290—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI 29 septembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon rable Henry L. Lassère, juge de la Cour Civile de District Division B pour la paroisse d'Orléans, signé le 21 août 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

La moitié indivise et intérêt dans un certain terrain situé dans le Sixième District, dans l'îlet borné par la Louisiana Avenue, les rues Laurel, Tobelaus et Constance, lequel dit lot est de No 17 sur un plan annexé à l'acte passé par devant A. Hero, jr, notaire en cette ville, et mesure 32 pieds de face à la rue Louisiana sur 161 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent comprenant une résidence en bois à un étage et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Conditions—Comptant.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente par devant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 août—23—1,8,15,22,29 sept

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un ameublement de chambre à coucher, un lot de bijoux, chassis, voiets, bancs de travail, outils, pupitres, etc., etc.

Succession de feu Geo. W. Collins.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8-833 du dossier de la cour.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MARDI, 4 septembre 1883 à dix heures et demie du matin, sur les lieux No 318 rue Carondelet entre Clio et Erato en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 6 août 1883, pour le compte de la succession de feu George W. Collins, il sera vendu à l'encan: Un tut d'effets mobiliers, comprenant un ameublement de chambre à coucher, bijoux, outils pour charpentier, vieux chassis et volets, etc. Plus de détails dans l'inventaire déposé au bureau du greffier de l'Hon susdite Cour, ainsi qu'au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant avant livraison.

N. B. L'atelier de charpente est à louer.

25 août—25, 28, 31—1, 4, sept.

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Anne Monaghan.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D—No 5,663.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, 15 septembre 1883 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en cette ville en vertu d'un ordre de l'Honorable N. B. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 7 août 1883, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le faubourg Lafontaine, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 du carré No 13 levée par les rues Lapeyrouse, Labatut, Louis Bringier, voyer général en date du 22 février 1865, et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 29 pieds 8 pouces 6 lignes de façade sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes sur ces propriétés en 1883 en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente notarié: Charles Roile, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 août—11 14-25 1—15 sept

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix et terrains à Carrollton.

Succession de Laurent E. Porter

No 4[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nos bureau Hoey, Bureau—No 17 rue Carondelet—MARDI 11 septembre 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Six belles terres ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet de la Nouvelle-Amelie, bornées, Louisiana et Leonard, Carrollton, Nos 49, 50, 51, 52, 53 et 54 et mesurant ensemble environ 1[illegible] pieds de façade sur 1[illegible] pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs par devant Eugène Lafontaine, notaire.

15 août 15 23 30—sept 5 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Edwin S. Oliver dos H. Spearing, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 6158—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, située dans l'îlet de la Nouvelle-Amelie, mesurant vingt pieds sept pouces et cinq lignes de façade à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent quatre pieds de profondeur, entre lignes parallèles et vingt-deux pieds trente-deux pieds six pouces et cinq lignes en derrière, entre lignes parallèles, et de la contenance en un numéro cinq du dit lot et mesurant trente pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et de la contenance de deux mille pieds carrés, et de Pierre Bonin, notaire le 5 octobre 1872.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—14 21,28 4,11,15 sept

Succession de Laura E Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 6153—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civil du District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par les numéros trente-deux, trente-trois, trente-quatre et trente-cinq, dans le carré d'îlet numéro cent quatre-vingt-douze, borné par les rues Dauphine, Audry, Royale et Kerlérec, d'après un plan de J. A. D Hemecourt, désignateur-voyer, daté du 16 mars 1872, et annexé à un acte passé au bureau de Eusèbe Bouny, notaire, le 28 avril 1872; lesquels terrains appartenant au jeune américain, comme suit:

Les terrains numéro un, deux, trois, quatre, cinq et six, chacun vingt-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue Dauphine, sur vingt-un pieds onze pouces et sept lignes en derrière, mesurant entre lignes latérales, sur une profondeur de cent quatre pieds dix pouces et cinq lignes, entre ligne égale à la terre numéro un formant le coin de rues Dauphine et Audry, les terrains numéros treize, quatorze et quinze ont chacun trente pieds de façade rue Royale sur les profondeurs suivantes, savoir: le terrain numéro treize a cent soixante un pieds onze pouces et trois lignes du côté le plus près de la rue Dauphine et cent soixante-deux de l'autre côté, le terrain du terrain numéro quatorze.

Le terrain numéro quatorze a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro Treize, et cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes se trouvant de ce côté, et le terrain numéro Quinze a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la ligne le séparant du terrain numéro Quatorze, et cent soixante deux pieds deux pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Royale. Les terrains vingt-huit, vingt-neuf et trente ont chacun trente pieds de façade rue Audry, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le terrain vingt-huit a cent soixante deux pieds deux pouces de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue Royale et cent soixante deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-neuf.

Le terrain vingt-neuf a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-huit, et cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro trente; et le terrain numéro trente a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-neuf, et cent soixante-deux pieds deux pouces et trois lignes sur la limite la plus rapprochée de la rue Dauphine.

Étant la même propriété acquise par ledit défendeur par actes de Paul Ex-chos, notaire, en passés par devant Eusèbe Bouny, notaire, le 19 mai 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—14 21,28 4,11,15 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Laura E Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 6153—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civil du District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par les numéros trente-deux, trente-trois, trente-quatre et trente-cinq, dans le carré d'îlet numéro cent quatre-vingt-douze, borné par les rues Dauphine, Audry, Royale et Kerlérec, d'après un plan de J. A. D Hemecourt, désignateur-voyer, daté du 16 mars 1872, et annexé à un acte passé au bureau de Eusèbe Bouny, notaire, le 28 avril 1872; lesquels terrains appartenant au jeune américain, comme suit:

Les terrains numéro un, deux, trois, quatre, cinq et six, chacun vingt-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue Dauphine, sur vingt-un pieds onze pouces et sept lignes en derrière, mesurant entre lignes latérales, sur une profondeur de cent quatre pieds dix pouces et cinq lignes, entre ligne égale à la terre numéro un formant le coin de rues Dauphine et Audry, les terrains numéros treize, quatorze et quinze ont chacun trente pieds de façade rue Royale sur les profondeurs suivantes, savoir: le terrain numéro treize a cent soixante un pieds onze pouces et trois lignes du côté le plus près de la rue Dauphine et cent soixante-deux de l'autre côté, le terrain du terrain numéro quatorze.

Le terrain numéro quatorze a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro Treize, et cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes se trouvant de ce côté, et le terrain numéro Quinze a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la ligne le séparant du terrain numéro Quatorze, et cent soixante deux pieds deux pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Royale. Les terrains vingt-huit, vingt-neuf et trente ont chacun trente pieds de façade rue Audry, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le terrain vingt-huit a cent soixante deux pieds deux pouces de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue Royale et cent soixante deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-neuf.

Le terrain vingt-neuf a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-huit, et cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro trente; et le terrain numéro trente a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-neuf, et cent soixante-deux pieds deux pouces et trois lignes sur la limite la plus rapprochée de la rue Dauphine.

Étant la même propriété acquise par ledit défendeur par actes de Paul Ex-chos, notaire, en passés par devant Eusèbe Bouny, notaire, le 19 mai 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—14 21,28 4,11,15 sept

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

ET

contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne

L'Édition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe,

BUREAUX ET ATELIERS.

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

TERMES D'ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 0

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix au numéro ..... 10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES

Minimum d'insertion, 10 lignes.

Une première insertion $1 00
Chaque insertion subséquente 7

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, ou traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondé en 1827 Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, pays dont enfin où on parle français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires exportant dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer,

BUREAUX ET ATELIERS

SIROP & VIN DE DUSART
au Lacto-Phosphate de Chaux
Les lacto-phosphates de chaux conviennent particulièrement:
aux Enfants pâles, aux Rachitiques, aux jeunes Filles qui se développent, aux Femmes délicates, aux Nourrices peu fournies d'abondance et la richesse du lait, dans les diathèses vers les jeunes Enfants, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis, dans la Maladie de Poitrine, dans les Digestions laborieuses, dans l'Inappétence, dans toutes les maladies qui se traduisent par l'Amaigrissement et la Perte des Forces, dans les Fractures, pour la reconstitution des os, dans la Cicatrisation des Plaies.
Dépôt dans tous les principales Pharmacies

Migraines.—Maux de Tête
GUARANA
de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris
Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les entêtements.
Dépôt: 8, Rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE
de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris
La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Elixir agréable au goût, elle guérit ou prévient:
les Mauvaises digestions; les Nausées et Renvois de gaz, les Crampes d'estomac, les Gonflements d'estomac, les Gastrites, les Gastralgies, les Maladies de foie
Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE
GUÉRIES PAR LE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris
Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT & Cie.
Il guérit la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, les Bronchites, les Catarrhes, les Rhumes, la Consomption, la Phthisie et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.
Dépôt dans les principales Pharmacies.

Vin de Quinquina Ferrugineux
AU MALAGA
de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris
Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploie avec succès contre les Pâles couleurs, l'Anémie, l'Irrégularité de la menstruation, le Manque d'appétit et les Douleurs d'estomac auxquelles les femmes sont souvent sujettes.
Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES.

SANTAL MIDY
L'huile de santal citrin de Midy est absolument pure, contrairement aux capsules, est beaucoup plus active, guérit en 48 heures les Ecoulements, supprime les pollutions et arrête en quelques jours l'écoulement le plus ancien et le plus intétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.
Dépôt: Phie L. MIDY, 113, r. du Faubg St Honoré Paris
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

MALADIES DE POITRINE
GUÉRISON
et
SOULAGEMENT MANIFESTE
par l'Elixir alimentaire Ducro
PUISSANTS FORTIFIANTS

DUCRO — AVIS — DUCRO
L'Elixir Alimentaire de
DUCRO
et son Apéritif Tonique Reconstituant
DUCRO
DUCRO DUCRO
DUCRO

Sparadrap Révulsif
au THAPSIA
Formule du Codex
Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les autres révulsifs. S'emploie de la même manière.
VENTE EN GROS
Chez DESNOIX & Cie, successeur d'ARCHELIN
17, Rue Vieille-du-Temple, à Paris
AU DÉTAIL: Chez tous les Pharmaciens

PATE ET SIROP
DE BERTHÉ
A LA CODÉINE
Parmi les médicaments possédant des propriétés aussi certaines que la PATE et le SIROP de BERTHÉ, aucun ne calme plus sûrement la toux persistante de la grippe, du catharre, de la coqueluche, de la bronchite, de la phthisie et toutes les douleurs nerveuses.
Nota: LE SIROP DE CODÉINE, honneur très-rarement mérité aux nouveaux médicaments, vient d'être enregistré comme médicament officiel. Pour mettre fin aux imitations blâmables, nous rappellerons qu'on évitera toute fraude en exigeant sur chaque produit le nom et la signature ci-contre
Pharmacien, Lauréat des hôpitaux de Paris
Dépôt général: 24, rue des Fossés-Jaurin, à la Nouvelle-Orléans, chez MM. E. J. Hart et Cie, Carrouché, droguistes, Marcel Mayeux et dans toutes les pharmacies

Alimentation
VIN DE Chapoteaut
ÉCONOMIQUE ET RÉPARATRICE
Nutrition
A LA PEPTONE PEPSIQUE
Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient aux anémiques aux malades de l'estomac aux phtisiques aux convalescents aux personnes affaiblies par le travail les affections cancéreuses, les ataxies, etc.
Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.
CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION AU MATICO
de GRIMAULT & Cie
Pharmaciens
8, RUE VIVIENNE, PARIS
Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

PHOSPHATE de FER
de LERAS
Pharmacien, Docteur-ès-science
Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions auxquelles sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.
Paris, 8, rue Vivienne
et dans les principales pharmacies

CAPSULES
DE
MATICO
DE
GRIMAULT & Cie, Phens
8, rue Vivienne, Paris
Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

SIROP DE RAIFORT IODÉ
de GRIMAULT et Cie, pharmaciens à Paris
Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans le traitement de la Phthisie et les Maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop dans certaines

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES
au Cannabis indica de
GRIMAULT & Cie
Pharmaciens à Paris
Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour prévenir l'expectoration et faire disparaître la plus violente accès d'asthme la toux nerveuse l'enrouement, l'extinction de voix les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phtisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.
Dépôt à Paris: 8, Rue Vivienne
ET PHARMACIES

VÉRITABLE PURGATIF
LEROY
Exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre
Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY
51, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS

APPAREIL GAZOGÈNE-BRIET
Breveté s. g. d. g.
Seul approuvé par l'Académie de Médecine de Paris
Seul admis dans les Hôpitaux de Paris.
Au moyen de Gazogène Briet, aujourd'hui si connu, on prépare soi-même instantanément et à frais minimes de l'excellente eau de seltz et toutes sortes d'eaux minérales et de boissons gazeuses telles que Vichy, soda, vin mousseux, limonade gazeuse, etc., etc.
Nous-Orléans.
BEYER — LAROCHE
79, r. Sablons-Paris
Paris

GUÉRISON CERTAINE
par les PASTILLES
de
C. FAVROT
Pharmacien, Docteur-ès-sciences, Lauréat de l'Académie de Médecine, Ancien Interne des Hôpitaux de Paris, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Palais-Royal, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Grand-Hôtel, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de l'Intérieur, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de l'Instruction publique, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de la Guerre, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de la Marine, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de l'Instruction publique, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de la Guerre, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de la Marine, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de l'Instruction publique, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, Ancien Pharmacien en chef de l'Ambulance du Ministère de la Guerre, Ancien Pharmacien